



CONSEIL METROPOLITAIN DE GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Séance du vendredi 4 mars 2016 à 10 heures 00

Note de synthèse

OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu succinct de la séance du 29/01/2016
- Rapport 2016-02 du Président sur les décisions prises par délégation du conseil

PROJETS SOUMIS A DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN

TERRITOIRE DURABLE

Aménagement du territoire, risques majeurs et projet métropolitain

VICE-PRESIDENT DELEGUE : YANNIK OLLIVIER

- Retrait de la délibération du 29 janvier 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mont-Saint-Martin
1DL160135

La révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prescrite par une délibération du Conseil municipal de Mont-Saint-Martin en date du 3 janvier 2013. Le Conseil municipal a approuvé le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLU le 17 décembre 2014. Conformément à la législation en vigueur, le dossier du PLU arrêté a été transmis pour consultation aux personnes publiques associées (PPA) et soumis à enquête publique. Dans ses conclusions motivées, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti de deux recommandations.

Afin de prendre en compte les recommandations du commissaire enquêteur, les avis des PPA et les avis du public, le projet de PLU arrêté a été modifié puis approuvé par délibération du Conseil métropolitain du 29 janvier 2016, Grenoble-Alpes Métropole étant compétente depuis le 1er janvier 2015 en matière de plan local d'urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale. L'article L.153-21 du Code de l'urbanisme tel que modifié par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR), prévoit désormais que l'approbation du PLU doit intervenir après que les avis qui ont été joints au dossier, les observations du public et le rapport du commissaire aient

été présentés lors d'une conférence intercommunale rassemblant les maires des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Afin de respecter cette nouvelle obligation, il y a donc lieu de retirer la délibération du 29 janvier 2016, afin que le dossier puisse être présenté en conférence intercommunale des maires le 8 mars 2016, puis à nouveau soumis au Conseil métropolitain le 1er avril 2016.

Environnement, air, climat et biodiversité

VICE-PRESIDENT DELEGUE : JEROME DUTRONCY

- **Convention d'objectifs 2016 entre la Métropole et l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) -Soutien de la Métropole au titre de l'année 2016**

1DL160058

Depuis sa création en 1998, L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) agit sur le territoire métropolitain pour favoriser et entreprendre des opérations visant à la maîtrise de l'énergie et à la protection de l'environnement dans une optique de développement durable. Le programme d'actions de l'ALEC participe à la politique de la Métropole en matière de transition énergétique. La Métropole accompagne l'association notamment par la conclusion de conventions d'objectifs depuis 2004.

Pour l'année 2016, le programme d'actions proposé par l'ALEC porte sur l'information, la sensibilisation, le conseil au public et l'accompagnement technique des particuliers et des maîtres d'ouvrage sur le territoire de la Métropole grenobloise. Il participe à la mise en œuvre de la politique de transition énergétique et du Plan Air Energie Climat, en accompagnant la Métropole, notamment sur les projets suivants : la plateforme mur|mur 2 qui sera lancée en 2016.

L'ALEC sera fortement mobilisée, aux côtés de la Grenoble-Alpes Métropole et des autres acteurs de ce projet, dans la finalisation de sa préparation, son lancement et le démarrage de la phase opérationnelle. Elle sera notamment en charge de l'accompagnement des porteurs de projets de rénovation. L'ALEC appuiera aussi la Métropole pour l'animation du fond air bois, dispositif lancé en novembre 2015 pour inciter au renouvellement des appareils de chauffage au bois les moins performants. L'objectif pour Grenoble-Alpes Métropole est de renouveler 5000 appareils à l'horizon 2020

Il est proposé, pour l'année 2016, d'accompagner de nouveau l'ALEC pour la réalisation de toutes ces actions, dans l'ensemble du périmètre métropolitain, en signant une convention d'objectifs et en lui attribuant une subvention de 622 370 €. Il est en outre proposé de renouveler la cotisation annuelle de 15 000 € en tant que membre du collège des collectivités publiques.

RESSOURCES

Personnels et administration générale

VICE-PRESIDENTE DELEGUEE : Claire KIRKYACHARIAN

- **Transformation de la communauté d'agglomération, Grenoble-Alpes Métropole en Métropole : ajustement du tableau des effectifs - dispositions d'ajustement dans le cadre des besoins de service et du déroulement de carrière**

1DL160052

La présente délibération vise à modifier le tableau des effectifs de la collectivité, pour répondre aux besoins des services, en procédant à l'ajustement de cadre d'emplois et à des redéploiements.

- Transformation de la communauté d'agglomération, Grenoble-Alpes Métropole en Métropole : ajustement du tableau des effectifs –créations des postes liées aux transferts des personnels des services des communes membres concernant les compétences transférées et les services ressources

1DL160048

Transfert d'un agent de la commune de Saint-Martin-Le-Vinoux au 01/04/2016 auprès de la Métropole au titre des services ressources, à savoir :

Un agent relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, affecté à la direction de l'administration et à la commande publique-service administratif et financier – Emploi d'assistante administrative et financière.

Finances et budget

VICE-PRESIDENT DELEGUE : RAPHAËL GUERRERO

- Budget principal : budget primitif, exercice 2016

1DL160037

Il est proposé d'adopter le budget primitif du budget principal de Grenoble-Alpes Métropole pour l'exercice 2016, qui s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires dont le conseil métropolitain a débattu le 29 janvier 2016.

- Budget annexe Déchets -collecte et traitement : budget primitif, exercice 2016

1DL160038

Il est proposé d'adopter le budget primitif du budget annexe « Déchets – Collecte et Traitement » de Grenoble-Alpes Métropole pour l'exercice 2016, qui s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires dont le conseil métropolitain a débattu le 29 janvier 2016.

- Budget annexe Régie assainissement : budget primitif, exercice 2016

1DL160039

Il est proposé d'adopter le budget primitif de la régie à autonomie financière Assainissement de Grenoble-Alpes Métropole pour l'exercice 2016, qui s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires dont le conseil métropolitain a débattu le 29 janvier 2016.

- Budget annexe Régie eau potable : budget primitif, exercice 2016

1DL160040

Il est proposé d'adopter le budget primitif de la régie à autonomie financière Eau potable de Grenoble-Alpes Métropole pour l'exercice 2016, qui s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires dont le conseil métropolitain a débattu le 29 janvier 2016.

- Budget annexe Régie Réseaux de chaleur : budget primitif, exercice 2016

1DL160041

Il est proposé d'adopter le budget primitif de la régie à autonomie financière « Réseaux de chaleur » de Grenoble-Alpes Métropole pour l'exercice 2016, qui s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires dont le conseil métropolitain a débattu le 29 janvier 2016.

- Budget annexe Stationnement en ouvrage : budget primitif, exercice 2016

1DL160042

Il est proposé d'adopter le budget primitif du budget annexe « Stationnement en ouvrage » de Grenoble-Alpes Métropole pour l'exercice 2016, qui s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires dont le conseil métropolitain a débattu le 29 janvier 2016.

- Budget annexe Opérations d'aménagement : budget primitif, exercice 2016

1DL160043

Il est proposé d'adopter le budget primitif du budget annexe « Opérations d'aménagement » de Grenoble-Alpes Métropole pour l'exercice 2016, qui s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires dont le conseil métropolitain a débattu le 29 janvier 2016.

- Budget annexe Locaux économiques : budget primitif, exercice 2016

1DL160044

Il est proposé d'adopter le budget primitif du budget annexe « Locaux économiques » de Grenoble-Alpes Métropole pour l'exercice 2016, qui s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires dont le conseil métropolitain a débattu le 29 janvier 2016.

- Budget annexe CDDRA Alpes Sud Isère : budget primitif, exercice 2016

1DL160045

Il est proposé d'adopter le budget primitif du budget annexe « Contrat de développement durable Rhône-Alpes Alpes Sud Isère » de Grenoble-Alpes Métropole pour l'exercice 2016, qui s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires dont le conseil métropolitain a débattu le 29 janvier 2016.

- Mise en place d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiements -AP / CP - Millesime 2016

1DL160046

En application des articles L. 5217-10-7-I, L. 5217-10-8, L. 5217-10-9 et L. 5217-12-3, la Métropole décide la mise en place d'autorisations de Programme et Crédits de paiements - AP/CP pour un certain nombre d'investissements qu'elle conduit.

- Cotisation foncière des entreprises-Vote du taux pour 2016

1DL160032

Pour 2016, il est proposé de reconduire le taux de cotisation foncière des entreprises adopté en 2015, soit un taux de 31,09 %.

- Taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties-Vote des taux d'imposition pour 2016

1DL160033

Pour 2016, il est proposé de reconduire les taux de fiscalité adoptés en 2015 soit un taux de taxe d'habitation de 8,57 %, un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 1,29 % et un taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties de 6,87 %.

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : vote du taux pour 2016

1DL160034

Pour l'année 2016, il est proposé de majorer le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 7.08% à 8.30%.

- Dotation de solidarité communautaire 2016 : modification du montant attribué à la commune de Notre Dame de Commiers

1DL160035

La commune de Notre Dame de Commiers n'a pas souhaité délibérer pour transférer à la Métropole ses excédents de fonctionnement et d'investissement suite à la clôture du budget annexe de l'eau. Il est proposé de revenir sur la décision, prise le 6 novembre dernier, d'allouer une DSC de 17 163 € à la commune de Notre Dame de Commiers pour 2016 et les années suivantes.

MOBILITES

Espaces publics et Voirie

VICE-PRESIDENT DELEGUE : Ludovic BUSTOS

- Marchés à bons de commande pour les travaux d'aménagement des espaces publics -
Autorisation du Président à signer
1DL160061

En date du 26 novembre 2015, Grenoble-Alpes Métropole a lancé une consultation par appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33 3°al. et 57 à 59 du code des marchés publics. Cette consultation sera passée en application de l'article 77 du code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande. Il s'agit de marchés à bons de commande avec minimum de 300 000 € HT par lot pour les lots 1 à 8, et 100 000 € HT pour le lot 9 sur la durée initiale du marché (période de deux ans), sans maximum, conclus avec un seul opérateur économique (par lot). Les travaux sont répartis en 9 lots géographiques. La commission d'appel d'offres du 23 février 2016 a attribué les 9 lots des marchés.

Il est proposé au Conseil Métropolitain d'autoriser le Président à mettre au point et à signer les marchés avec les entreprises attributaires de ces marchés.